

PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT L'IMPLANTATION

Méthodologie

1. Analyse de la **situation existante** (phase «Diagnostic») pour déterminer où l'implantation du matériel d'éclairage est adaptée au lieu et où elle ne l'est pas. Voir carte de la situation existante en page suivante.
2. Dans la continuité des recommandations formulées dans le premier chapitre de «La vision proche» pour «Les entités», **amélioration** de la situation existante **par petites touches** et réalisation d'une carte représentant la situation projetée.
3. En parallèle, réalisation de **coupes types** permettant d'ajouter la 3e dimension nécessaire à la vérification des propositions d'implantation. Pour chacune des typologies existantes, une ou plusieurs coupes types ont été réalisées. Nous passons ainsi à une échelle d'étude différente qui se focalise sur le détail de la rue analysée. Celle-ci devient alors un modèle susceptible d'être reproduit dans d'autres lieux de Flémalle. Les coupes types sont présentées dans leur état existant et dans leur état projeté, c'est-à-dire dans une configuration qui correspond à nos préconisations. Parfois, peu de changements apparaissent entre l'existant et le projeté et c'est là tout l'exercice du Plan Lumière : conserver ce qui nous paraît approprié et améliorer par petites touches ce qui nous paraît inadapté. La signalisation des lieux pour lesquels une coupe type a été réalisée se trouve sur la carte de la situation projetée.

Propositions : Baisser et adapter les niveaux

Comme illustré dans la carte «Implantation» présentée aux pages suivantes, nous proposons une répartition comme suit :

Implantation basse (< 5m) à moyenne (5 à 7m) pour :

- Les entités (voir chapitre précédent)
- Les cités de logements situées hors des entités

Implantation moyenne (5 à 7m) à haute (> 7m) pour :

- Toutes les autres voiries : voiries de liaison «inter-entités», voiries secondaires, etc.

Particularité des «Espaces singuliers» :

- Pour les lieux repris comme «Espaces singuliers» sur la carte (ex : les centralités au coeur des entités), une étude d'implantation spécifique devra être réalisée. Les types de modèles à implanter feront également l'objet d'une étude particulière : soit continuer le même traitement que le «fond», soit choisir un modèle dans le catalogue «Espaces singuliers», soit composer avec les deux catégories.

L'objectif est également de rendre la lecture du territoire plus claire : différencier les espaces selon leur typologie et leurs usages.



Les Bocages (Mons-lez-Liège)



Rue du Val (Centre)



Rue de la Reine (Les Awirs)



Rue Lonstriche (Profondval)